

Quelles mesures de prévention pour les nouvelles drogues ?

Marie-Anneourné

Chef Equipe produits Stupéfiants et Psychotropes
Direction des Médicaments de neurologie Psychiatrie Anesthésie Antalgie
Rhumatologie Pneumologie ORL Ophtalmo Stupéfiants et Psychotropes

29 octobre 2012

Biarritz

Mesures de contrôle

- ◆ Objectif : limiter l'accès aux produits
 - **Interdiction de l'offre et de la cession au public**
 - ❖ Exemple : GBL et 1,4-butanediol en tant que matière première et produit en contenant à une concentration supérieure à 10% et/ou volume de plus de 100 ml
(arrêté du 2 septembre 2011)
 - **Classement comme stupéfiant**
 - ❖ Arrêté pris par le ministre de la Santé, sur proposition du DG de l'Ansm, après avis de la Commission des stupéfiants et des psychotropes (CNSP)
 - ❖ Pose le principe de l'interdiction de toute opération sauf autorisation de l'ANSM

Mesures de contrôle

❖ Classement individuel d'une substance

- Exemple : cannabinoïdes de synthèse : classement JWH-018, HU-210, CP 47,497, CP 47,497-C6, CP 47,497-C8, CP 47,497-C9 (*arrêté du 24 février 2009*)

❖ Classement générique de substances

- Groupe de substances qui présentent une structure chimique commune à une molécule « parent »
- Exemple : cathinones substituées: classement de plusieurs groupes de substances dérivées de la cathinone (*arrêté du 27 juillet 2012*)

❖ Classement analogique

- Substances ayant une analogie structurale ou pharmacologique à une substance « parent »

Information : quelles cibles ?

◆ Usagers

◆ Professionnels de santé et médico-sociaux

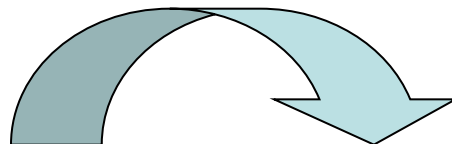
- Urgentistes et service de réanimation
- Addictologues
- CSAPA, CAARUD

◆ Intervenants de terrain

- Associations dites « communautaires » : auto-support (ASUD), association du milieu festif (Techno +, Keep Smiling, ...)
- CAARUD
- MDM (Réduction des risques et mission XBT)

Information : quels messages ?

- ◆ Risques liés aux produits
- ◆ Risques liés aux pratiques de consommation



Message de réduction des risques

Information : quels vecteurs ?

- ◆ **Communiqués de presse des autorités de santé**
 - Mise en garde sur les risques
 - ❖ Ex : GBL en septembre 2009
 - Accompagnement des mesures de contrôle
 - ❖ CP cannabinoïdes de synthèse, méphédrone, cathinones substituées
- ◆ **Mise en ligne des comptes-rendus de la Commission des stupéfiants et des psychotropes** = résumé de l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance effectuée par les CEIP
- ◆ **Relais par les CEIP** vers leurs réseaux notamment CAARUD et CSAPA

Information : quels vecteurs ?

◆ Dispositif SINTES et TREND de l'OFDT

- **Note d'information SINTES vers tout public**
 - ❖ Ex : méphédrone
- **Bulletin SINTES vers les professionnels**
 - ❖ tous les 4 mois
- **Rapport TREND**
- **Relais par le réseau TREND et SINTES**

Information : quels vecteurs ?

◆ Sites Internet et forums des associations communautaires

❖ *Ex : Psychoactif.fr, ASUD, Techno +*

● Information sur les substances

❖ méphédrone, GHB/GBL

● Information RDR

◆ Intervention dans les lieux de rassemblement de jeunes : squats, technivals, clubs, ...

❖ *Ex : MDM, CAARUD, Techno plus*

● Diffusion de flyers

● Mise à disposition de matériel RDR : kit d'injection, de « sniff »

● En milieu festif :

- espace de réassurance
- Identification substances par CCM

Information : quels vecteurs ?

◆ Consultations spécialisées

- Ex: consultation destinée aux usagers de drogues de synthèse (Service d'addictologie de l'Hôpital Beaujon)

◆ Diffusion de fiches d'information sur la symptomatologie des intoxications et prise en charge clinique

- Groupe de travail de la MILDT pour rédaction de fiches pour les urgentistes

Conclusion

- ◆ **Nécessité de mesures de prévention diverses prenant en compte :**
 - La diversité des substances consommées
 - L'apparition rapide de nouvelles substances
 - Leur diffusion rapide
 - Les modes de consommation
 - Les conséquences cliniques et sociales
 - Les populations consommatrices

- ◆ **Nécessité de densifier l'information**, notamment institutionnelle sur les risques

Avertissement

- Lien d'intérêt : personnel salarié de l'ANSM (opérateur de l'Etat).
- La présente intervention s'inscrit dans un strict respect d'indépendance et d'impartialité de l'ANSM vis-à-vis des autres intervenants.
- Toute utilisation du matériel présenté, doit être soumise à l'approbation préalable de l'ANSM.

Warning

- Link of interest: employee of ANSM (State operator).
- This speech is made under strict compliance with the independence and impartiality of ANSM as regards other speakers.
- Any further use of this material must be submitted to ANSM prior approval.